

TARIFICATION

NATURE DES OBJETS	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
Articles d'utilité courante en petit volume (déchets secs, plastiques, carton, bois, verre)	Gratuit	0.30\$ / kg
Meubles encombrants non métalliques (table, meubles de salon, base de lit, étagères, meubles intégrant un téléviseur, etc)	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Matelas, tapis en rouleau	5.00\$ / objet	15.00\$ / objet
Téléviseurs, écran cathodique d'ordinateur, équipements informatiques	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Matériaux de construction (résidus de démolition ou travaux, équipements non métalliques de plomberie, chauffage, ventilation, électricité, fenestration, isolant, revêtement de vinyle, bois de palette, bois traité, bois peint ou vernis, etc)	0.20\$ / kg	0.30\$ / kg
Bardeau d'asphalte et recouvrement bitumineux (membrane, etc)	0.20 / kg	0.30\$ / kg
Matériaux, meubles et équipements métalliques (poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, BBQ, tôle, vieux fers, aluminium)	Gratuit	5.00\$ / objet
Pneus (format agriculture, industriel ou commercial refusé)	Gratuit	Gratuit
Branches, gazon, feuilles mortes, autres résidus d'émondage et de jardin	Gratuit	Non autorisé
Tubulure d'érablière "propre" (sans chalumeau, raccord et broche, etc.)	Gratuit	Gratuit
Sans broche, mais autres composantes toujours sur les tubes	0.17\$ / kg	.17\$/kg
Matériaux granulaires souillés (brique, béton, asphalte, roc)	Gratuit	Non autorisé
Peintures, solvants (non industriels)	Gratuit	Gratuit
Huiles usées (industrielle, mécanique, hydraulique, cuisson)	Gratuit	Gratuit
Le client devra payer comptant sur place - Celui qui livre le matériel est responsable du paiement (la municipalité ne facture pas les tiers) - Cette tarification entrera en vigueur à compter du 10 avril 2017		

HORAIRE DE L'ÉCO CENTRE 18 avril au 21 octobre

Journée	Heures d'ouverture
Mardi	18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 16h00

À NOTER:

- Une preuve de résidence ou une copie de permis de construction peuvent être exigées.
- Les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés
- Les pneus doivent être déjantés et propres

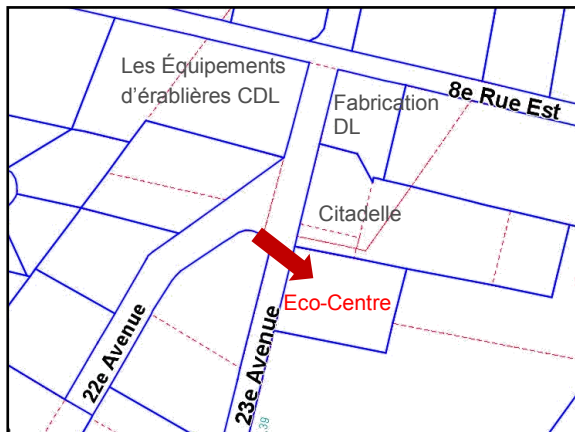
CONSIGNES DE SÉCURITÉ À L'ÉCO CENTRE

- Un seul véhicule à la fois.
- À votre arrivée, attendez à la ligne d'arrêt.
- Être accompagné par l'employé municipal lors de la marche arrière.
- Lors de la marche arrière de votre véhicule, arrêtez aux lignes jaunes tracées au sol.
- Laissez en tout temps les enfants et les animaux à l'intérieur du véhicule.
- Ne dépassez jamais la ligne jaune lors du déchargement de vos matières.
- Faites toujours face au conteneur pour vider un véhicule ou une remorque.
- Lorsqu'une remorque fait marche arrière, déplacez-vous sur le côté et non derrière celle-ci.
- Si vous manipulez des objets lourds, déposez-les sur le sol, puis poussez-les dans le conteneur.

EN TOUT TEMPS, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE:

- Fumer sur le site de l'ÉCO CENTRE;
- Descendre à l'intérieur d'un conteneur pour quelques raison que ce soit;
- Monter sur la bordure de ciment;
- Détacher la remorque d'un véhicule

Parc industriel de La Guadeloupe



Pour plus de renseignements,
consultez le portail de la
municipalité à :

www.munlaguadeloupe.qc.ca

ou téléphonez au:

418-459-3342 poste 221

Page 10

QUE FAIRE DES MATIÈRES NON-ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE?

MATIÈRES	SOLUTIONS
BPC et cyanures	Contactez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 819-820-3882
Carcasses d'animaux domestiques	SPA 418-774-8803
Déchets Domestiques	Bac vert
Déchets radioactifs ou biomédicaux	Procurez-vous gratuitement un contenant sécuri- taire auprès d'une pharmacie ou d'un CLSC et rapportez-le après usage.
Munitions	Rendez-vous à la Sûreté du Québec
Pneus provenant de sites permanents, pneus exédant 62,23 cm (24,5") de diameter de jante et 123,19 (48,5") de diameter global et rejet de production provenant de manufacturiers de pneus	Rendez-vous dans un garage spécialisé
Produits explosifs	Rendez-vous à la Sûreté du Québec



**Mettons le cap sur...
l'ÉCO CENTRE**



**380, 23e Avenue
La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0
418-459-3342**